



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif du budget de la commune. Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Coimères.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **RECETTES**

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont élevées à **732 707,63 €**

013 – Atténuations de charges	13 050,76 €
70 – Produits des services	1 090,00 €
73 – Impôts et taxes	367 736,81 €
74 – Dotations et participations	290 757,27 €
75 – Autres produits de gestion courante	45 140,49 €
76 – Produits financiers	2,31 €
77 – Produits exceptionnels	4 500,00 €
042 – Opérations d'ordre	10 429,99 €
<b>Total</b>	<b>732 707,63 €</b>

002 – Résultat de fonctionnement reporté (pour information) 110 507,57 €

**Chapitre 013** : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel à la suite des arrêts maladie, ainsi que les remboursements des assurances dans certains sinistres.

**Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des concessions cimetière.

**Chapitre 73** : Parmi les recettes de ce chapitre, la plus importante reste celle de la fiscalité locale (277 768 €) ; les autres recettes de ce chapitre étant l'attribution de compensation de la CDC du SUD GIRONDE (18 116,81 €), le FPIC - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – (22 523 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (49 329 €).

**Chapitre 74** : Il concerne les dotations de l'État, dont la dotation forfaitaire (106 307 €), la Dotation Solidarité Rurale (145 176 €), la Dotation Nationale de Péréquation (26 203 €), l'aide pour le contrat aidé (1 010,27 €), ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

**Le chapitre 75** concerne l'encaissement des locations.

**Le chapitre 76** concerne les produits financiers.

**Le chapitre 77** comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations ainsi que des produits exceptionnels. En 2021, vente de l'ancien camion FORD (4 500,00 €).

**Le chapitre 042** concerne les opérations d'ordre budgétaire. Dans le cas présent, il s'agit des travaux réalisés en régie.

### **DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement 2021 se sont élevées à **710 377,39 €**

011 – Charges à caractère général	127 699,72 €
012 – Charges de personnel	239 405,95 €
014 – Atténuations de produits	
65 – Autres charges de gestion courante	293 068,96 €
66 – Charges financières	23 786,20 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
68 - Dotation aux provisions	548,80 €
042 – Opérations d'ordre	25 867,76 €
<b>Total</b>	<b>710 377,39 €</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, etc...

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses du personnel.

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus (59 499,40 €), la contribution obligatoire du service incendie (12 478,81 €), les subventions de fonctionnement aux associations (5 265,00 €), la subvention au CCAS (3 800 €), le versement pour le fonctionnement du SIRP BROUQUEYRAN/COIMÈRES (198 862,07 €) et celui du SISS (9 216,62 €).

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 68** : Ce chapitre comprend essentiellement les provisions pour créances douteuses.

**042 – Opérations d'ordre** : Constatation de la plus-value lors de la vente de l'ancien camion FORD (4 500,00 €) et amortissements des immobilisations (21 367,76 €)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

***RECETTES***

Les recettes d'investissement 2021 se sont élevées à **295 288,02 €**

10 – FCTVA, taxe d'aménagement	176 296,33 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	31 726,97 €
13 – Subventions d'investissement	60 401,74 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	620,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 867,76 €
041 – Opérations patrimoniales	375,22 €
<b>Total</b>	<b>295 288,02 €</b>

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- le FCTVA (cumulé exceptionnellement avec l'année 2020) pour **121 735,00 €**
- l'affectation de la section de fonctionnement, qui correspond à l'autofinancement minimum obligatoire, pour **31 726,97 €**
- la taxe d'aménagement pour **54 561,33 €**
- la subvention FDAEC versée par le Département de la Gironde pour **21 004 €**
- les soldes des subventions relatives aux travaux de l'église (Etat, Département) pour **39 397,74 €**
- un dépôt de caution pour l'entrée dans un logement communal (**620 €**)

Les opérations d'ordre (chapitre 040) comprennent la plus-value réalisée sur la cession de l'ancien camion FORD (4 500,00 €) et les amortissements des immobilisations (21 367,76 €).

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) correspondent à l'intégration dans les frais de réseaux de voirie des frais d'insertion de l'appel d'offres passé dans la presse.

***DÉPENSES***

Les dépenses d'investissement 2020 se sont élevées à **267 469,23 €**

16 – Emprunts	176 431,44 €
165 – Dépôts et cautionnements	600,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	79 632,58 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 429,99 €
041 – Opérations patrimoniales	375,22 €
<b>Total</b>	<b>582 434,54 €</b>

Les dépenses réalisées sur le compte 165 correspondent à une restitution de caution pour la sortie d'un logement communal (600,00 €).

Les principaux investissements réalisés en 2021, sur le chapitre 21, sont les suivants :

Mise en conformité électrique du système campanaire de l'église : 6 083,21 €

Travaux d'électricité au logement du 135 rue Lagardère : 6 408,00 €

Honoraires de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment de la boulangerie : 18 198,03 €

Travaux d'électricité du bureau situé à l'étage de la mairie : 1 614,72 €  
Organigramme de clés : 5 011,02 €  
Création d'un plateau surélevé sur la VC 1 : 3 673,78 €  
Reprise des rampes des plateaux surélevés : 10 768,80 €  
Achat de jardinières pour les espaces publics : 4 974,00 €  
Ralentisseur : 940,44 €  
Remplacement des bornes d'éclairage liaison salle des fêtes/Lous Casses : 2 262,00 €  
Achat d'une balayeuse tractée : 4 200,00 €  
Mise en place prises supplémentaires sur mâts pour illuminations de Noël : 1 961,00 €  
Achat d'un désherbeur thermique : 900,00 €  
Achat d'un totem hygiène canine : 324,30 €  
Achat d'une armoire vestiaire pour atelier : 451,52 €  
Achat d'une urne électorale : 237,60 €  
Installation systèmes vidéoprotection (2) : 7 041,36 €  
Achat d'un four pour la salle des fêtes : 994,80 €  
Achat d'une armoire réfrigérée pour la salle des fêtes : 1 440,00 €  
Achat d'un kit habillage de benne pour le camion : 2 148,00 €

Les dépenses comptabilisées sur le chapitre 040 correspondent aux travaux réalisés en régie 10 429,00 €).

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) correspondent à l'intégration dans les frais de réseaux de voirie des frais d'insertion de l'appel d'offres passé dans la presse.

Ainsi, **17 525,00€** de travaux et acquisitions sont reportés de 2021 sur 2022. Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2021 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **3 907,00 €** et correspondent à une subvention restant à recevoir.